

PRÉFET DU FINISTÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Commune de LOTHEY

Par arrêté préfectoral du 24 mars 2022, une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs est prescrite du mardi 19 avril 2022 à 09h00 au vendredi 20 mai 2022 à 16h30 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL ROZ AVEL en vue de la restructuration et l'extension de son élevage porcin au lieu-dit Kerevel sur la commune de LOTHEY.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale est le préfet du Finistère.

Le commissaire enquêteur est M. Patrice ROUAT, officier supérieur de la Marine en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier, à la mairie de LOTHEY, commune siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- en version numérique, soit sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère 42 Boulevard Duplex à QUIMPER aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit sur le site internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>, soit sur le site <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie de LOTHEY, commune siège de l'enquête ;
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur ;
- par courrier électronique transmis à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie.de.lothey@wanadoo.fr ;
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de LOTHEY - 8 place de la mairie- 29190 LOTHEY, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact, de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne et de la réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis au public et/ou par les risques et inconvénients dont l'installation peut être la source (plan d'épandage) sont : LOTHEY, CHATEAULIN, BRIEC, SAINT-COULITZ, GOUZEC et CAST.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de LOTHEY :

- le mardi 19 avril 2022 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 28 avril 2022 de 9 heures à 11 heures 45
- le mercredi 11 mai 2022 de 9 heures à 11 heures 45
- le vendredi 20 mai 2022 de 14 heures à 16 heures 30

Préalablement à tout déplacement, il appartient au public de contacter les services de la mairie de LOTHEY au 02.98.73.32.79 afin de se faire préciser les mesures sanitaires à respecter.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de LOTHEY, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site internet des services de l'État dans le Finistère <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques> pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.